

Établissement Public Territorial Grand-Orly Bièvre Seine

Conseil territorial du lundi 26 septembre 2016

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 19h00 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand Orly Bièvre Seine se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur LEPRÊTRE, sur convocation individuelle en date du 20 septembre 2016.

| | NOM | Présents | Absents | A donné pouvoir à |
|---------------------|-------------------------------|----------|---------|--------------------------------------|
| ABLON-SUR-SEINE | M. Éric GRILLON | X | | |
| ARCUEIL | M. Daniel BREUILLER | X | | |
| | Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON | | X | Daniel BREUILLER |
| ATHIS-MONS | M. Antoine GUISEPPONE | X | | |
| | Mme Christine RODIER | | X | Antoine GUISEPPONE |
| | M. Pascal PETETIN | X | | |
| | M. Patrice SAC | X | | |
| CACHAN | M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC | X | | |
| | Mme Hélène DE COMARMOND | X | | |
| | M. Jacques FOULON | X | | |
| | Mme Edith PESCHEUX | X | | |
| CHEVILLY-LARUE | Mme Stéphanie DAUMIN | X | | |
| | M. Christian HERVY | X | | |
| CHOISY LE ROI | M. Guillaume DIDIER | | X | Patrice DIGUET |
| | M. Patrice DIGUET | | X | |
| | Mme Isabelle RIFFAUD | X | | |
| | M. Ali ID ELOUALI | | X | Jacques PERREUX |
| | Mme Catherine DESPRES | | X | |
| | M. Tonino PANETTA | X | | |
| FRESNES | M. Jean-Jacques BRIDEY | X | | |
| | Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA | X | | |
| | M. Denis HELBLING | | X | Laurinda MOREIRA DA SILVA |
| | M. Richard DOMPS | X | | |
| GENTILLY | Mme Patricia TORDJMAN | X | | Patrick DAUDET (A partir du point 2) |
| | M. Patrick DAUDET | X | | |
| IVRY-SUR-SEINE | M. Philippe BOUYSSOU | X | | |
| | Mme Marie PIERON | X | | Sylvie ALTMAN (A partir du point 24) |
| | M. Romain MARCHAND | X | | |
| | Mme Bozena WOJCIECHOWSKI | | X | Romain MARCHAND |
| | M. Mourad TAGZOUT | | X | |
| | M. Pierre CHIESA | X | | |
| | Mme Evelyne LESENS | X | | |
| | Mme Annie-Paule APPOLAIRE | | X | |
| JUVISY-SUR-ORGE | M. Robin REDA | X | | |
| | M. Michel PERRIMOND | X | | |
| LE KREMLIN-BICETRE | M. Jean-Marc NICOLLE | X | | |
| | M. Jean-Luc LAURENT | X | | |
| | Mme Sarah BENBELKACEM | X | | |
| | Mme Lina BOYAU | X | | |
| L'HAY-LES-ROSES | M. Vincent JEANBRUN | X | | |
| | M. Clément DECROUY | X | | |
| | Mme Françoise SOURD | X | | |
| | Mme Laure HUBERT | X | | |
| MORANGIS | M. Pascal NOURY | X | | |
| ORLY | Mme Christine JANODET | X | | |
| | M. Thierry ATLAN | X | | |
| | Mme Natalie BESNIET | X | | |
| PARAY-VIEILLE-POSTE | M. Alain VEDERE | X | | |
| RUNGIS | M. Raymond CHARRESON | X | | |

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | NOM | Présents | Absents | A donné pouvoir à |
|--------------------------|-----------------------------|----------|---------|---|
| SAVIGNY-SUR-ORGE | M. Éric MEHLHORN | X | | |
| | M. Daniel GUETTO | | X | Sébastien BENETEAU |
| | Mme Nadège ACHTERGAELE | | X | Anne-Marie GERARD |
| | M. Sébastien BENETEAU | X | | |
| | Mme Anne-Marie GERARD | X | | |
| THIAIS | M. Richard DELL'AGNOLA | | X | Dany BEUCHER |
| | M. Daniel BEUCHER | X | | |
| | M. Pierre SEGURA | X | | |
| | Mme Virginie MARCHEIX | X | | |
| VALENTON | Mme Françoise BAUD | | X | Philippe BOUYSSOU |
| VILLEJUIF | M. Franck LE BOHELLEC | | X | Elie YEBOUET |
| | Mme Annie GRIVOT | X | | |
| | M. Philippe VIDAL | | X | |
| | M. Elie YEBOUET | X | | |
| | Mme Catherine CASEL | X | | |
| | M. Franck PERILLAT-BOTTONET | X | | |
| | M. Dominique GIRARD | X | | |
| | M. Alain LIPIETZ | X | | |
| VILLENEUVE-LE-ROI | Mme Sakina HAMID | | X | Béatrice COLLET |
| | M. Pascal GAGNEPAIN | X | | |
| | Mme Béatrice COLLET | X | | |
| VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | Mme Sylvie ALTMAN | X | | |
| | Mme Nathalie DINNER | | X | Alexandre BOYER |
| | M. Alexandre BOYER | X | | |
| | Mme Stéphanie ALEXANDRE | | X | Thierry ATLAN |
| | M. Philippe GAUDIN | X | | |
| VIRY-CHATILLON | M. Jean-Marie VILAIN | X | | |
| | M. Laurent SAUERBACH | X | | |
| | Mme Arielle MERRINA | | X | Jean-Marie VILAIN |
| | M. Jérôme BERENGER | X | | |
| VITRY-SUR-SEINE | M. Jean-Claude KENNEDY | X | | Cécile VEYRUNES-LEGRAIN (A partir du point 2) |
| | M. Michel LEPRETRE | X | | |
| | Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN | X | | |
| | M. Jean-Marc BOURJAC | X | | |
| | Mme Sylvie MONTOIR | X | | |
| | M. Hocine TMIMI | X | | Nathalie BESNIET (A partir du point 6) |
| | Mme Sarah TAILLEBOIS | X | | |
| | M. Pierre BELL-LLOCH | X | | Sylvie MONTOIR (A partir du point 2) |
| | Mme Fabienne LEFEBVRE | X | | Jacques FOULON (A partir du point 2) |
| | M. Rémi CHICOT | X | | |
| | Mme Isabelle LORAND | X | | Sylvie MONTOIR (A partir du point 6) |
| | M. Jacques PERREUX | X | | |
| M. Alain AFFLATET | X | | | |

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

| Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire | | | | 92 |
|--|----------|---------|----------|---------|
| | Présents | Absents | Pouvoirs | Votants |
| Point 1 | 73 | 19 | 14 | 87 |
| Points 2 à 5 | 69 | 23 | 18 | 87 |
| Points 6 à 24 | 67 | 25 | 19 | 86 |
| Points 24 à 44 | 66 | 26 | 20 | 86 |

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil peut valablement délibérer.
Ouverture du Conseil de Communauté à 19 heures 15.

M. Robin REDA est désigné secrétaire de la présente séance, assisté de M. Antoine VALBON secrétaire auxiliaire pris en dehors des membres du Conseil.

Le conseil de communauté ainsi réuni et le quorum étant atteint :

Le président invite l'assemblée à l'examen de l'ordre du jour et précise qu'un point a été oublié, alors même qu'il a été présenté en bureau territorial le 6 septembre dernier, puis en commission et a obtenu un avis favorable de ces instances. Il s'agit de la convention de gestion avec l'EPIC Les Bords de Scènes. Aussi, après avoir proposé à l'assemblée de le rajouter et celle-ci ayant accepté par assentiment général, le Président inscrit ce point et précise qu'il sera traité en fin de séance au point 44.

Le compte rendu de la séance du conseil territorial du 28 juin 2016 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

| | DIRECTION GENERALE | |
|--|--|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_225 | Choix du nom de l'Etablissement Public Territorial 12 | Michel Leprêtre |

A l'issue de nombreux échanges et d'une suspension de séance, un vote à bulletins secrets est demandé par Monsieur Jean-Marie VILAIN.

Le vote a été organisé et l'administration a procédé au passage des urnes et à l'émargement des conseillers territoriaux. Messieurs GUISEPPONE et REDA sont désignés pour procéder au dépouillement du vote. Ils sont assistés de Monsieur Antoine VALBON.

Après en avoir délibéré et à l'issue du vote à bulletin secret, le conseil territorial, par 57 voix pour, 19 voix contre et 11 abstentions, décide que le nom de l'Établissement Public Territorial 12 est Grand-Orly Seine Bièvre.

| | | |
|--|--|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_226 | Compte rendu des attributions exercées par le Président et le bureau territorial au titre des délégations de fonctions du conseil territorial | Michel Leprêtre |
|--|--|------------------------|

Sur proposition de Monsieur le Président, **le Conseil territorial, après en avoir pris connaissance, prend acte** du compte rendu des décisions prises par le bureau lors des séances des 7 et 28 juin 2016 et des décisions prises par le Président entre le 1^{er} juin et le 13 septembre 2016.
(Voir annexe ci-jointe).

| | | |
|--|--|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_227 | Convention de mise à disposition réciproque d'agents entre l'EPT et Grand Paris Sud pour l'Unité Ecologique des Lacs de l'Essonne : Avenant de prolongation | Michel Leprêtre |
|--|--|------------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|--|--|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_228 | Modification du tableau des effectifs | Michel Leprêtre |
|--|--|------------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité décide, à compter du 1^{er} octobre 2016, la création des postes suivants au tableau des effectifs :

| Filière administrative | | |
|--|----------------------------------|-------|
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Directeur | 1 | TC |
| Attaché (article 3-3) | 2 | TC |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 1 | TC |
| Rédacteur principal de 2 ^e classe | 3 | TC |
| Rédacteur | 1 | TC |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 6 | TC |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 9 | TC |
| Adjoint administratif de 2 ^e classe | 5 | TC |
| Filière technique | | |
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Ingénieur en chef hors classe | 1 | TC |
| Ingénieur en chef | 2 | TC |
| Ingénieur principal | 2 | TC |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | TC |
| Technicien principal de 2 ^{ème} classe | 1 | TC |
| Technicien | 1 | TC |
| Agent de maîtrise principal | 1 | TC |
| Adjoint technique de 1er classe | 1 | TC |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 2 | TC |
| Adjoint technique principal de 2 ^e classe | 5 | TC |
| Adjoint technique de 2 ^e classe | 9 | TC |
| Filière culturelle-enseignement artistique | | |
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Professeur d'enseignement artistique hors classe | 1 | TC |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe | 8 | TC |
| Filière culturelle- patrimoine et bibliothèque | | |
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | 1 | TC |
| Filière sportive | | |
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe | 1 | TC |
| Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe | 1 | TC |
| Éducateur des APS | 1 | TC |
| Opérateur des APS | 1 | TC |
| Filière police municipale | | |
| Grade concerné | Temps complet/ Temps non complet | |
| | Nb | Temps |
| Brigadier – chef principal de police | 1 | TC |

Il est précisé que les postes originaux seront supprimés après avis du Comité Technique.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|--|--|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_229 | Rémunération horaire des personnels vacataires intervenant à la patinoire de Viry-Châtillon | Michel Leprêtre |
|--|--|------------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité, décide de créer les tarifs pour la rémunération horaire des personnels vacataires de la patinoire de Viry-Châtillon selon le tableau ci-après :

| Type d'heures | Proposition pour vacataires occasionnels |
|--|--|
| 1 heure de jour du lundi au samedi de 7H à 22H | 12,37 euros* |
| 1 heure de nuit de 22H à 7 H | 24,74 euros* |
| 1 heure dimanche/jour férié | 20,44 euros* |

En outre, il est précisé que ce montant sera actualisé en conséquence à chaque revalorisation du SMIC.

| | | |
|--|--|---------------------|
| Délibération n°2016_09_26_230 | Harmonisation des bases minimum Cotisation Foncière des Entreprises | Pascal NOURY |
|--|--|---------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 84 voix pour et 2 voix contre, décide d'appliquer sur l'ensemble du territoire les bases minimum suivantes à partir de l'année 2017 :

- 505 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est inférieur ou égal à 10 000 €,
- 1 009 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
- 1 051 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
- 2 084 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,
- 5 045 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,
- 6 559 €, pour les contribuables, dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes (au cours de la période de référence définie à l'article 1467 A du CGI) est supérieur à 500 000 €

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|--|---|---------------------|
| Délibération n°2016_09_26_231 | Harmonisation des exonérations de la Cotisation Foncière des Entreprises | Pascal NOURY |
|--|---|---------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité, décide, à compter de 2017 :

D'exonérer à hauteur de 100% de la contribution foncière des entreprises, les entreprises de spectacles vivants relevant de l'ensemble des catégories visées à l'article 1464 A du Code général des impôts ;

D'exonérer à hauteur de 100% de la contribution foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques visés à l'article 1464A du Code général des impôts qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition ;

D'exonérer de la contribution foncière des entreprises les établissements visés à l'article 1464L du code général des impôts qui vendent des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et qui revêtent la qualité de diffuseur de presse spécialiste ;

D'exonérer de la contribution foncière des entreprises les librairies « indépendantes » visées à l'article 1464 I du Code général des impôts ;

D'exonérer de la contribution foncière des entreprises les « jeunes entreprises innovantes » visées à l'article 1466D du Code général des impôts.

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Délibération n°2016_09_26_232 | Octroi d'une garantie d'emprunt en faveur du GIP d'insertion professionnelle Ivry-Vitry dans le cadre de l'acquisition de locaux. | Patrick DAUDET |
|--|--|-----------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 732 000 € souscrit par le GIP d'Ivry-Vitry auprès de la Société Générale. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de locaux situés au 39, avenue Henri Barbusse à Vitry-sur-Seine ;

Dit que les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Montant du Prêt : | 732 000 € |
| -Durée de la période de financement : | 10 ans |
| -Durée de la période d'amortissement : | 10 ans |
| Périodicité des échéances : | Trimestrielle |
| Calcul des intérêts : | Sur la base d'une année de 360 jours |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | 1.10% à taux fixe |
| Mode d'amortissement : | Trimestriel-Linéaire |
| Frais de dossier : | 650 € |

Dit que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie d'emprunt de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le GIP d'Ivry-Vitry, soit un montant maximal de 732 000 euros, majoré des intérêts moratoires, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Société Générale, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au GIP d'Ivry-Vitry pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;

Autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Société Générale et le GIP d'Ivry-Vitry.

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_233 | Convention de soutien financier du Conseil départemental du Val-de-Marne portant sur l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA suivis par le PLIE de l'EPT 12 | Patrick DAUDET |
|----------------------------------|---|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien financier du Conseil départemental du Val-de-Marne pour l'accompagnement socio-professionnel renforcé des bénéficiaires du RSA suivis par le PLIE de Choisy-le-Roi-Orly-Villeneuve-le-Roi et le développement d'actions favorisant leur insertion durable ;

Autoriser le Président à signer la présente convention.

| | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_234 | Convention de partenariat avec la Cellule Clauses Insertion du GIP Ivry-Vitry pour la mise en œuvre des clauses d'insertion des communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi | Patrick DAUDET |
|----------------------------------|--|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention pour une durée d'une année entre l'Établissement Public Territorial et la Cellule Clauses Insertion du GIP Ivry-Vitry ;

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 62 073 € pour l'année 2016 au titre de la mise en œuvre des clauses sociales liées aux marchés des villes d'Ivry, Vitry et Choisy-le-Roi ainsi qu'aux projets d'aménagement se déroulant sur ce périmètre ;

Autorise le Président de l'EPT, à signer ladite convention et les éventuels avenants ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la Cellule Clauses Insertion du GIP Ivry-Vitry.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_235 | Convention de partenariat entre l'Établissement public territorial et la structure d'animation et de gestion du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) d'Ivry-Vitry | Patrick DAUDET |
|----------------------------------|---|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Établissement Public Territorial et le PLIE du GIP Ivry-Vitry ;

Approuve le versement d'une subvention à hauteur **151 034 euros** pour l'année 2016 ;

Autorise le Président de l'EPT, à signer ladite convention et les éventuels avenants ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée au PLIE du GIP Ivry-Vitry.

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_236 | Convention de partenariat EPT/Mission locale Ivry-Vitry | Patrick DAUDET |
|----------------------------------|---|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Établissement Public Territorial et la mission locale Ivry-Vitry ;

Autorise le versement d'une subvention à hauteur **574 991 euros** pour l'année 2016 ;

Autorise le Président de l'EPT, ou à défaut son Vice-Président, à signer ladite convention et les éventuels avenants joints en annexe ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la mission locale Ivry-Vitry

| | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_237 | Convention de partenariat entre l'Établissement public territorial et la mission locale de Choisy Orly Villeneuve-le-Roi Ablon-sur-Seine | Patrick DAUDET |
|----------------------------------|--|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Établissement Public Territorial et la mission locale Choisy Orly Villeneuve-le-Roi Ablon-sur-Seine ;

Autorise le versement d'une subvention à hauteur **113 320 euros** pour l'année 2016 ;

Autorise le Président de l'EPT, ou à défaut son Vice-Président, à signer ladite convention et les éventuels avenants joints en annexe ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la mission locale.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_238 | Adhésion à l'Ecole de la deuxième chance (ED2C) | Patrice DIGUET |
|----------------------------------|---|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion de l'EPT Grand Orly – Val de Bièvre – Seine Amont à l'Ecole de la 2^{ème} chance du Val-de-Marne ;

Approuve le versement de la cotisation 2016 d'un montant de 69 000 € ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016.

| | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_239 | Paris-Ile de France Capitale Economique (Association au service de l'attractivité de la Région Capitale) : Intérêt d'une adhésion du territoire Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont | Patrice DIGUET |
|----------------------------------|--|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion à l'association Paris-Ile-de-France Capitale

| | | |
|----------------------------------|---|----------------|
| Délibération n°2016_09_26_240 | Avenant à la convention 2015-2017 d'objectifs avec l'association Matériaupôle, portant exceptionnellement le montant de la subvention 2016 de 43 à 45 K € | Patrice DIGUET |
|----------------------------------|---|----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Valide la proposition d'attribuer à Matériaupôle Paris Seine-Amont pour l'année 2016 un montant complémentaire de 2 000 € à la subvention annuelle prévue dans la convention d'objectifs, la portant ainsi de 43 000 à 45 000 € ;

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial pour l'année 2016

| | | |
|----------------------------------|--|--------------|
| Délibération n°2016_09_26_241 | Convention de partenariat pour Futur en Seine avec Vitry'N Urbaine | Elie YEBOUET |
|----------------------------------|--|--------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat avec l'association Vitry'N Urbaine ;

Autorise le Président à signer ladite convention ;

Dit qu'une subvention de 3500 € sera versée à l'association Vitry'N Urbaine ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget territorial.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|--------------|
| Délibération n°2016_09_26_242 | Subvention 2016 en faveur d'une nouvelle structure de l'économie solidaire et sociale (ESS) du Val de Bièvre favorisant spécifiquement l'accès ou le retour à l'emploi d'un public en insertion | Alain VEDERE |
|----------------------------------|---|--------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Décide l'attribution d'une subvention de 9 800 € à l'association la Mine pour le projet de ressourcerie.

| | | |
|----------------------------------|--|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_243 | Convention de partenariat entre l'EPT et la ville de Wissous pour bénéficier des actions et des missions du CLIC | Christine RODIER |
|----------------------------------|--|------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve la convention jointe en annexe ;

Autorise le Président à la signer.

| | | |
|----------------------------------|---|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_244 | Conventions d'objectifs et de moyens 2016 - culture Val de Bièvre | Jean-Luc LAURENT |
|----------------------------------|---|------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les conventions d'objectifs et de moyens et avenants avec les associations suivantes : "association de gestion de l'espace culturel André MALRAUX", "association théâtre Romain ROLLAND", "centre culturel communal de Cachan", "association compagnie Mack et les Gars/Plateau 31". "Compagnie Narcisse" ;

Autorise le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer lesdites conventions et avenant.

| | | |
|----------------------------------|--|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_245 | Convention Triennale de partenariat entre l'inspection de l'éducation nationale et l'EPT pour la mise en œuvre d'actions concertées dans le domaine culturel et artistique | Jean-Luc LAURENT |
|----------------------------------|--|------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer les conventions triennales de partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_246 | Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants | Jean-Luc LAURENT |
|----------------------------------|---|------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le Président à engager les démarches nécessaires en vue de l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants attribuée à Laurent Bacquart, directeur général délégué

| | | |
|----------------------------------|---|--------------|
| Délibération n°2016_09_26_247 | Désignation du représentant de l'EPT aux Assemblées générales des actionnaires de la SA IDF Habitat | Sakina HAMID |
|----------------------------------|---|--------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Décide de poursuivre sa participation à l'actionnariat d'IDF habitat.

Désigne pour représenter l'EPT à cette société : Madame Catherine DESPRES.

| | | |
|----------------------------------|---|-----------------|
| Délibération n°2016_09_26_248 | ZAC Bords de Seine Aval - Avenant à la convention de participation sur le lot G1 (affecté à Nexity pour réalisation d'un programme 100% en accession libre) | Romain MARCHAND |
|----------------------------------|---|-----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuver l'avenant n°1 à la convention de participations de la ZAC Bords de Seine Aval située sur la commune d'Athis-Mons ;

Autoriser le Président à signer le dit-avenant.

| | | |
|----------------------------------|---|-----------------|
| Délibération n°2016_09_26_249 | ZAC Bords de Seine Aval - Présentation du CRACL 2015-2016 | Romain MARCHAND |
|----------------------------------|---|-----------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Dit que le paragraphe suivant est ajouté au CRACL, page 5 après le passage « À l'extérieur de la ZAC, participation à une partie de la construction... » et avant « Modification du programme des équipements publics... » : « *Le dossier de réalisation de la ZAC des Bords de Seine et la convention de versement des participations prévoient une rétrocession du groupe scolaire en totalité à la commune de Juvisy-sur-Orge. La ZAC Aval d'Athis-Mons participant financièrement à hauteur de 3 530 000 euros, une division en volumes est souhaitée pour que la propriété du groupe scolaire soit rétrocédée partiellement à la Ville de Juvisy-sur-Orge et partiellement à la Ville d'Athis-Mons.*

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

À la demande de la Ville d'Athis Mons, il est envisagé la division en volume du groupe scolaire entre les villes d'Athis Mons et de Juvisy-sur-Orge selon la répartition suivante: 6 classes pour la Ville d'Athis Mons et 5 classes pour la Ville de Juvisy-sur-Orge, considérant que sur le groupe scolaire constitué de 14 classes, 3 classes et les locaux périscolaires sont pleine propriété de la commune de Juvisy-sur-Orge ».

La division en volumes projetée entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Ville d'Athis-Mons est la suivante : 6 classes pour la Ville d'Athis-Mons et 5 pour la Ville de Juvisy-sur-Orge ».

Des avenants sont à l'étude pour modifier la convention de versement de participations pour tenir compte de la rétrocession en pleine propriété à intervenir à hauteur de 6 classes au bénéfice de la ville d'Athis-Mons et de 5 classes à la ville de Juvisy-sur-Orge »

Approuve le CRACL 2015-2016 de la ZAC « Bords de Seine Aval » sur la commune d'Athis-Mons amendé ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|--|---|------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_250 | ZAC Bords de Seine Amont - Présentation du CRACL 2015-2016 | Romain MARCHAND |
|--|---|------------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Dit que le paragraphe suivant est ajouté au CRACL, page 6 après le passage au programme des équipements publics et notamment de la présentation du groupe scolaire :

« Le dossier de réalisation de la ZAC des Bords de Seine et la convention de versement des participations prévoyaient une rétrocession du groupe scolaire en totalité à la commune de Juvisy-sur-Orge.

La ZAC Aval d'Athis-Mons participant financièrement à hauteur de 3 530 000 euros, une division en volumes est souhaitée pour que la propriété du groupe scolaire soit rétrocédée partiellement à la Ville de Juvisy-sur-Orge et partiellement à la Ville d'Athis-Mons.

À la demande de la Ville d'Athis Mons, il est envisagé la division en volume du groupe scolaire entre les villes d'Athis Mons et de Juvisy-sur-Orge selon la répartition suivante: 6 classes pour la Ville d'Athis Mons et 5 classes pour la Ville de Juvisy-sur-Orge, considérant que sur le groupe scolaire constitué de 14 classes, 3 classes et les locaux périscolaires sont pleine propriété de la commune de Juvisy-sur-Orge »

La division en volumes projetée entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Ville d'Athis-Mons est la suivante : 6 classes pour la Ville d'Athis-Mons et 5 pour la Ville de Juvisy-sur-Orge ».

Des avenants sont à l'étude pour modifier la convention de versement de participations pour tenir compte de la rétrocession en pleine propriété à intervenir à hauteur de 6 classes au bénéfice de la ville d'Athis-Mons et de 5 classes à la ville de Juvisy-sur-Orge »

Approuve le CRACL 2015-2016 de la ZAC « Bords de Seine Amont » sur la commune de Juvisy-sur-Orge amendé ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_251 | Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Juvisy-sur-Orge | Robin REDA Romain MARCHAND |
|--|---|---------------------------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 32 voix pour et 44 abstentions :

Approuve le Plan Local d'Urbanisme révisé tel qu'annexé à la présente délibération ;

Dit que :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de l'Etablissement Public Territorial et en mairie de Juvisy-sur-Orge
- mention de l'affichage paraîtra dans un journal diffusé dans le département du Val de Marne et du département de l'Essonne
- la délibération accompagnée du PLU, du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera transmise en préfecture du Val de Marne,
- la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures énoncées à l'article 2, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,

Dit que le plan local d'urbanisme sera tenu à disposition du public à l'Etablissement Public Territorial (site d'Arcueil – 7/9 avenue François Vincent Raspail) et à la Mairie de Juvisy (Espace Marianne – 25 Grande Rue – service aménagement urbain), aux jours et horaires usuels d'ouverture au public,

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_252 | Approbation du Règlement Local de Publicité de Juvisy-sur-Orge | Robin REDA Romain MARCHAND |
|--|---|---------------------------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 63 voix pour et 25 abstentions :

Approuve le Règlement Local de Publicité tel qu'annexé à la présente délibération ;

Dit que :

- la délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial et en Mairie de Juvisy-sur-Orge ;
- mention de l'affichage paraîtra dans un journal diffusé dans le département du Val de Marne et dans le département de l'Essonne ;
- la présente délibération, accompagnée du dossier de Règlement Local de Publicité, et du rapport du commissaire enquêteur sera transmise en préfecture du Val de Marne ;
- la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT.

Dit que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures énoncées à l'article 2, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué ;

Dit que conformément à l'article L.581-14-1 du code de l'environnement, le Règlement Local de Publicité approuvé est annexé au Plan Local d'Urbanisme ;

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Dit que conformément à l'article R.581-79 du code de l'environnement, le Règlement Local de Publicité sera mis à disposition sur le site internet de l'EPT et de la ville de Juvisy-sur-Orge ;

Dit que le Règlement Local de Publicité approuvé sera tenu à la disposition du public à l'EPT (site d'Arcueil – 7/9 avenue François Vincent Raspail) ainsi qu'à la Mairie de Juvisy-sur-Orge (Espace Marianne – service aménagement urbain – 25 Grande-Rue) aux jours et heures usuels d'ouverture au public ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|--|--|--|
| Délibération n°2016_09_26_253 | Avis sur la création de deux Zones d'Aménagement Différé (ZAD) « secteur Malouines » et « Montjean Ouest » sur la commune de Rungis | Raymond CHARESSON Romain MARCHAND |
|--|--|--|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 63 voix pour et 25 abstentions :

Donne un avis favorable à la création des deux ZAD définitives sur les périmètres de « Montjean Ouest » et des « Malouines » ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|--|---|---|
| Délibération n°2016_09_26_254 | Approbation du PLU révisé - commune de L'Haÿ-les-Roses | Vincent JEANBRUN Romain MARCHAND |
|--|---|---|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 34 voix pour et 51 abstentions :

Approuve le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération (dossier complet du PLU ainsi que les annexes présentant les observations du public et des PPA et précisant les modifications apportées au PLU) ;

Précise que le dossier sera tenu à disposition du public en mairie de L'Haÿ-les-Roses – service de l'urbanisme – 41, rue Jean Jaurès, à l'EPT – site d'Arcueil, 7/9 avenue François Vincent Raspail, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Département ;

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie et fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé le département ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicités ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Délibération n°2016_09_26_255 | Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Fresnes | Jean-Jacques BRIDEY Romain MARCHAND |
|----------------------------------|---|--|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 82 voix pour et 6 abstentions :

Prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD de Fresnes ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|--|-------------------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_256 | Approbation de la révision allégée n°1 du PLU - commune d'Athis Mons | Christine RODIER Romain MARCHAND |
|----------------------------------|--|-------------------------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 87 pour et 1 abstention :

Approuve le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicités mentionnées à l'article R153-21 du code de l'urbanisme : elle sera affichée pendant un mois au siège de l'Établissement Public Territorial n°12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont et en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera tenue à disposition du public au service urbanisme de la ville d'Athis-Mons et à l'Établissement Public Territorial (site d'Arcueil – 7/9 avenue François Vincent Raspail), aux jours et heures d'ouverture du service.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|
| Délibération n°2016_09_26_257 | Définition des modalités de mise à disposition pour la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme - commune d'Arcueil | Daniel BREUILLER Romain MARCHAND |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, 81 pour et 7 abstentions :

- **Dit** que le projet de modification sera porté au public selon les modalités suivantes :
 - o Mise à disposition pendant un mois du projet de modification (rapport et projet de règlement et de zonage modifié) et d'un registre à l'accueil de la mairie d'Arcueil et à l'Établissement Public Territorial (site d'Arcueil – 7/9 avenue François Vincent Raspail), aux jours et heures habituelles d'ouverture
- **Dit** que, conformément au Code de l'urbanisme, ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition,

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|---|--|--|
| Délibération n°2016_09_26_258 | Mise en compatibilité du PLU- commune de Gentilly | Patricia TORDJMAN Romain MARCHAND |
|---|--|--|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 82 pour et 6 abstentions :

Approuve le dossier de déclaration de projet en annexe, en prononçant l'intérêt général du projet ;

Approuve la mise en compatibilité du PLU de Gentilly avec ce projet ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|---|---|---|
| Délibération n°2016_09_26_259 | Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation - Villeneuve-Le-Roi | Sakina HAMID Romain MARCHAND |
|---|---|---|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 32 pour et 56 abstentions :

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.O.S., dont les modalités d'organisation et les résultats sont précisés dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- À l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme;
- À l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L132-12 et suivants du code de l'urbanisme qui en ont fait la demande;

Précise que la présente délibération ainsi que le projet de P.L.U. et le bilan de concertation annexés à cette dernière seront transmis au Préfet du département du Val de Marne et à la commune de VILLENEUVE-LE-ROI ;

Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Établissement Public Territorial T12 et à la Mairie de VILLENEUVE-LE-ROI durant une durée d'un mois, conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|---|---|----------------------|
| Délibération n°2016_09_26_260 | Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Kremlin Bicêtre | Richard DOMPS |
|---|---|----------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Kremlin Bicêtre

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| Délibération n°2016_09_26_261 | Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Orly et Choisy-le-Roi | Richard DOMPS |
|----------------------------------|---|---------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbains d'Orly et Choisy-le-Roi,
Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ce protocole de préfiguration,
Autorise le lancement des actions et la constitution des équipes projets inscrites dans ce protocole de préfiguration,
Autorise la création d'un poste de chargé de mission développement économique en charge des deux projets de renouvellement urbain Orly et Choisy-le-Roi,
Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions inscrites dans le protocole de préfiguration,
Dit que les crédits sont inscrits en dépense et recette au budget territorial 2016 ou seront inscrits aux budgets 2017 et 2018 ;
Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|---|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_262 | Charte tripartite entre l'EPT, le bailleur VALOPHIS et la ville de Fresnes relative à la gestion des colonnes enterrées | Stéphanie DAUMIN |
|----------------------------------|---|------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, par 87 pour et 1 abstention :

Autorise le Président à signer la charte tripartite entre l'EPT 12, la ville de Fresnes et le bailleur social Valophis relative au dispositif des conteneurs enterrés, annexée à la présente.
Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|--|---------------|
| Délibération n°2016_09_26_263 | Convention avec ORANGE enfouissement av Pierre Ronsard à Arcueil | Eric MEHLHORN |
|----------------------------------|--|---------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention ci-annexée à passer entre l'Opérateur ORANGE et l'EPT concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, avenue Pierre Ronsard à Arcueil ;
Autorise le Président ou le Vice-président délégué à la voirie à signer ladite convention et tous documents y afférents ;
Précise que la dépense afférente est inscrite au budget de l'exercice en cours ;
Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| Délibération n°2016_09_26_264 | Convention SIPPAREC enfouissement 19 rues à Fresnes | Eric MEHLHORN |
|----------------------------------|---|---------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les termes des trois projets de conventions ci-annexés à passer avec le Sipperec pour la mise en souterrain des réseaux et l'organisation des modalités de financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques d'Orange, de NC Numéricâble et d'éclairage public dans la ville de Fresnes.

Autorise le Président ou le Vice-président délégué à la voirie à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

Précise que la dépense afférente est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| Délibération n°2016_09_26_265 | Convention co-maitrise d'ouvrage SIPPAREC enfouissement quartier des Fleurs à l'Hay-les-Roses | Eric MEHLHORN |
|----------------------------------|---|---------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention ci-annexée à passer avec le Sipperec pour la mise en souterrain des réseaux et l'organisation des modalités de financement des travaux d'éclairage public dans diverses rues à L'Hay-les-Roses.

Autorise le Président ou le Vice-président délégué à la voirie à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

Préciser que la dépense afférente est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

| | | |
|----------------------------------|--|---------------|
| Délibération n°2016_09_26_266 | Convention co-maitrise d'ouvrage SIPPAREC enfouissement quartier du Petit Robinson à l'Hay-les-Roses | Eric MEHLHORN |
|----------------------------------|--|---------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention ci-annexée à passer avec le Sipperec pour la mise en souterrain des réseaux et l'organisation des modalités de financement des travaux d'éclairage public dans diverses rues du Quartier du Petit Robinson à L'Hay-les-Roses.

Autorise le Président ou le Vice-président délégué à la voirie à signer lesdites conventions et tous documents y afférents.

Précise que la dépense afférente est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

| | | |
|----------------------------------|---|------------------|
| Délibération n°2016_09_26_267 | Convention de gestion avec l'Epic Les Bords de Scènes | Jean-Luc LAURENT |
|----------------------------------|---|------------------|

La proposition n'appelant pas de remarques, le Président met aux voix :

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens généraux de l'établissement public territorial « Grand-Orly, Val-de-Bièvre, Seine-amont » au profit de l'EPIC Bords de Scènes pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 30 septembre 2016

Pour l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont,
Le Président, Michel Leprêtre

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe au Compte rendu du conseil territorial du 26 septembre 2016

Compte rendu des décisions prises par le bureau lors des séances des 7 et 28 juin 2016 et des décisions prises par le Président entre le 1^{er} juin et le 13 septembre 2016

| Numéro de délibération | Domaine | Objet |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| | | Bureau du 7 juin 2016 |
| 16.06.7_118 | Eau Assainissement | Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la rue Jean Moulin |
| 16.06.7_119 | Eau Assainissement | Travaux de création du réseau d'eaux usées de la voie de Corbeil |
| 16.06.7_120 | Eau Assainissement | Création de noues et de parking infiltrant pour les eaux pluviales de la ZAE (M) |
| 16.06.7_121 | Culture | Demande de subvention auprès de l'État (Direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France) et du Conseil régional d'Ile-de-France pour un projet de développement du numérique à la médiathèque Simone de Beauvoir à Athis-Mons |
| 16.06.7_122 | Culture | Demande de subventions pour l'aménagement mobilier à la Médiathèque Simone de Beauvoir à Athis-Mons |
| 16.06.7_123 | Culture | Demande de subvention à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) |
| 16.06.7_124 | Droit prévention sécurité | Demande de la subvention annuelle au Conseil Départemental d'accès au Droit (CDAD) pour le fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit au titre de l'année 2015 |
| 16.06.07_125 | Politique de la Ville | Attribution de subventions au titre des Fonds d'initiatives Locales (FIL) |
| | | Bureau du 5 juillet 2016 |
| 16.07.05_196 | Marchés publics | Marché n°16 00 019 : Fourniture, installation, entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains et abris voyageurs publicitaires dans le cadre d'une convention de groupement de commandes entre la ville de Morangis et l'EPT |
| 16.07.05_197 | Marchés publics | Marché n°16 00 011 - Prestations traiteur |
| 16.07.05_198 | Marchés publics | Marché n°16 00 21 - services sociaux relatif à la propreté, à la collecte d'objets ré-employables et à l'entretien des espaces publics |
| 16.07.05_199 | Marchés publics | Marché n°16 00 017 - Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage située voie du Cheminet à Morangis |
| 16.07.05_200 | Marchés publics | Marché n°2013/019 C - Avenant n°7 relatif au marché de location de véhicules longue durée |
| 16.07.05_201 | Marchés publics | Marché n°2014-005 - Avenant n°2 relatif au marché de location et maintenance de copieurs multifonctions pour les services de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre |
| 16.07.05_202 | Marchés publics | Prestations d'entretien courant et de gestion différenciée d'espaces verts – attribution du marché |
| 16.07.05_203 | Marchés publics | Fourniture livraison installation et maintenance de points d'apport volontaire enterrés et semi enterrés – attribution du marché |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de délibération | Domaine | Objet |
|-------------------------------|--------------------------|---|
| | | Bureau du 5 juillet (suite) |
| 16.07.05_204 | Marchés publics | Maitrise d'œuvre – Réaménagement de la place Marcel Cachin – quartier du Chaperon Vert - Arcueil et Gentilly - Avenant n°1 au marché 2013-008 passé avec le groupement conjoint Urbicus / Tugec / Cibles et Stratégies / On Conception Lumières / BLD Waterdesign |
| 16.07.05_205 | Marchés publics | Travaux de restructuration extension du Théâtre de Cachan – lot A – Avenant n°3 au marché n°2014-013 signé avec l'Entreprise Boyer |
| 16.07.05_206 | Marchés publics | Marché n°16 00 34 - Mise en conformité des installations d'assainissement en parties privatives - études et suivi-animation |
| 16.07.05_207 | Développement économique | Convention entre SANOFI et l'EPT pour le versement de l'allocation conventionnelle de revitalisation |
| 16.07.05_208 | Développement économique | Convention entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'EPT relative au cofinancement de l'étude juridique et financière d'un mécanisme de garantie publique partenariale dans le cadre d'opération d'immobiliers productifs |
| | | Décisions du Président |
| Numéro de décision | Domaine | Objet |
| 63 | Direction Générale | Mise en page et création graphique (avec création d'illustration) d'une plaquette dédiée à la problématique de la pollution de l'air au sein des logements |
| 64 | Culture | Présentation de l'univers littéraire en direction de publics scolaires |
| 65 | Direction Générale | Création graphique du visuel de l'exposition En Immersion |
| 66 | Culture | Accueil de groupes d'enfants de 5 à 14 ans pour un temps de partage, d'écoute et de parole |
| 67 | Culture | Création d'un espace jeux pour la journée mondiale du jeu |
| 68 | Culture | Interventions de Claire Lucas pour le projet "Tricot Urbain intergénérationnel à Athis Mons les 4 et 11 mai 2016 |
| 69 | Direction générale | Numérisation d'actes |
| 70 | Culture | Convention pour la piscine concernant l'organisation d'un stage pour la pratique pédagogique sur le terrain dans le cadre de la formation "DE" des professeurs de musique de l'Haye-les-Roses |
| 71 | Culture | Prise en charge d'une animation de construction à partir de planchettes en bois pour le public familial le 9/07/2016 |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|-------------------------|---|
| 72 | | Contrat de dépôt gratuit de distributeurs automatiques |
| 73 | Moyens Généraux | Contrat d'affranchigo collecte et remise |
| 74 | Services Techniques | Contrat de fourniture gaz pour 2 ans du logement de fonction du 9bis rue Francoeur 91170 Viry Chatillon |
| 75 | Service à la population | Mise à jour des tarifs de la patinoire des Lacs à Viry Chatillon pour la saison 2016-2017 |
| 76 | Services Techniques | Convention définissant les modalités d'entretien des trois ruches installées au jardin de la Biodiversité, propriété de l'EPT (rucher au jardin de la biodiversité à Viry-Chatillon) |
| 77 | Direction Générale | Contrat de prestations de service pour le nettoyage des bureaux des locaux 16 rue Jean Jaurès à Choisy |
| 78 | Culture | Renouvellement de l'adhésion à Réseau Carel pour le réseau des médiathèques |
| 79 | Culture | Renouvellement d'abonnement à la boîte postale FLEXIGO pour la médiathèque Simone de Beauvoir |
| 80 | Culture | Renouvellement d'adhésion |
| 81 | Culture | Renouvellement d'adhésion |
| 82 | Culture | Renouvellement d'adhésion |
| 83 | Culture | Renouvellement d'adhésion |
| 84 | Services Techniques | Entretien préventif des installations électriques courant fort de la patinoire des Lacs à Viry-Chatillon |
| 85 | Culture | Intervention de l'artiste à l'espace d'art contemporain Camille LAMBERT (atelier expérimental) |
| 86 | Culture | Stage de pratique artistique organisé dans le cadre de la politique de la ville avec un groupe de collégien de l'association "une chance pour réussir" mené par l'artiste Nina CHALOT du 18 au 22 avril 2016 |
| 87 | Culture | Intervention de l'artiste auprès d'un groupe d'enfant de l'association "une chance pour réussir" dans le cadre du projet politique de la ville "initiation et sensibilisation aux arts visuels" de l'école et espace d'art Camille Lambert le 4/05/2016 |
| 88 | Service à la population | Convention de mise à disposition partielle du centre aquatique d'Athis Mons pour le groupe scolaire Saint-Charles situé à Athis-Mons |
| 89 | Direction Générale | Création et fourniture de l'illustration graphique pour la 10ème édition de l'événement la fête des Lacs 2016 à Viry Chatillon |
| 90 | Culture | Convention de partenariat relative à la mise en place d'une exposition hors les murs des travaux des élèves |
| 91 | Direction Générale | Avenant au contrat de collecte et de remise annuelle |
| 92 | Services Techniques | Intervention de maintenance technique sur les toilettes sèches publiques en 2016 |
| 93 | Culture | Convention d'exposition des œuvres réalisées dans le cadre de la résidence de création dans le bâtiment du Lavoir à Gentilly à la Maison de quartier Aimé Césaire à Fresnes |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|----------------------|--|
| 94 | Services Techniques | Vérification annuelle du clapet coupe-feu pour les locaux de l'École de Danse de Villejuif - contrat n°2016_05_11/3307EV |
| 95 | Service informatique | Contrat de maintenance du logiciel A2f l'Observatoire fiscal - contrat n°16kMLM0387 |
| 96 | Dev éco | Outil en ligne "CoWork.io" permettant d'accéder à une plateforme de gestion de centres de co-working, pour les besoins de la Fabrique |
| 97 | Dev éco | Contrat de domiciliation dans la pépinière hôtel d'entreprises de la Fabrique à Cachan |
| 98 | Dev éco | Convention précaire de mise à disposition de locaux et de moyens dans la pépinière hôtel d'entreprises de la Fabrique à Cachan |
| 99 | Dev éco | Convention précaire de mise à disposition de locaux et de moyens dans la pépinière hôtel d'entreprises de la Fabrique à Cachan |
| 100 | Dev éco | Convention précaire de mise à disposition de locaux et de moyens dans la pépinière hôtel d'entreprises de la Fabrique à Cachan |
| 101 | Culture | Convention ECOPASS de mise à disposition de bouteilles d'oxygène médical pour les piscines de Cachan, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses, Kremlin-Bicêtre et Villejuif |
| 102 | Culture | Convention à passer avec Gilberto Güiza Rojas et Rafael Serrano, photographes, dans le cadre du projet "La photographie à l'école - 2016/2017" |
| 103 | Services Techniques | Convention d'occupation temporaire du domaine privé de l'EPT dans le cadre du réaménagement du Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge |
| 104 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de l'Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises - IPHE "LA FABRIQUE" de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Cachan à compter du 1er juillet 2016 |
| 105 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site d'Arcueil à compter du 1er juillet 2016 |
| 106 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Cachan à compter du 1er juillet 2016 |
| 107 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Fresnes à compter du 1er juillet 2016 |
| 108 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Gentilly à compter du 1er juillet 2016 |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|----------------|--|
| 109 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site du Kremlin-Bicêtre à compter du 1er juillet 2016 |
| 110 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 111 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 112 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire de danse à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 113 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Cachan à compter du 1er juillet 2016 |
| 114 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Fresnes à compter du 1er juillet 2016 |
| 115 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 116 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site du Kremlin-Bicêtre à compter du 1er juillet 2016 |
| 117 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Stade Nautique Youri Gagarine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 118 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès du Cinéma La Tournelle de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 119 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de la Maison de la photographie Robert Doisneau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Gentilly à compter du 1er juillet 2016 |
| 120 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de l'Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises - IPHE "LA FABRIQUE" de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Cachan à compter du 1er juillet 2016 |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|----------------|--|
| 121 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site du Kremlin-Bicêtre à compter du 1er juillet 2016 |
| 122 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 123 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire de danse à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 124 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 125 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site du Kremlin-Bicêtre à compter du 1er juillet 2016 |
| 126 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Stade Nautique Youri Gagarine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Villejuif à compter du 1er juillet 2016 |
| 127 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la Maison de la photographie Robert Doisneau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Gentilly à compter du 1er juillet 2016 |
| 128 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la Maison de l'Environnement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site d'Arcueil à compter du 1er juillet 2016 |
| 129 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de l'Écomusée de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Fresnes à compter du 1er juillet 2016 |
| 130 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Cinéma La Tournelle de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 131 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la Direction des Finances de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site d'Arcueil à compter du 1er juillet 2016 |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|--------------------------|---|
| 132 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Pôle Culture et Établissements Nautiques de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site d'Arcueil à compter du 1er juillet 2016 |
| 133 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès de la piscine de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Fresnes à compter du 1er juillet 2016 |
| 134 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Gentilly à compter du 1er juillet 2016 |
| 135 | Finances | Création d'une régie de recettes auprès de l'Écomusée de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de Fresnes à compter du 1er juillet 2016 |
| 136 | Finances | Création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont - site de l'Haÿ-les-Roses à compter du 1er juillet 2016 |
| 137 | Service à la population | Mise à jour des tarifs de la patinoire des Lacs à Viry Chatillon pour la saison 2016-2017 |
| 138 | Déchets | versement de la redevance pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers - conventions à passer avec divers producteurs sur le territoire du val de bièvre |
| 139 | Culture | Convention de réalisation d'un site internet dévolu au Lavoir (Maison de l'Image et du Son) |
| 140 | Développement économique | Convention de mise à disposition de locaux |
| 141 | Service à la population | Convention de mise à disposition de la piscine Suzanne Berlioux pour la période 2016/2017 |
| 142 | Service à la population | Convention relative à l'organisation des activités de natation à l'école pour l'année 2016/2017 |
| 143 | Culture | Création d'un espace de jeux au Parc de la Coulée verte à Paray-Vieille-Poste le 27 août 2016 |
| 144 | Service à la population | Convention de mise à disposition du centre aquatique pour la période 2016/2017 |
| 145 | Culture | Dans le cadre des "rendez-vous du samedi" la médiathèque Simone de Beauvoir accueille l'auteure pour assurer des ateliers philos pour la jeunesse d'une durée d'1 heure |
| 146 | Culture | Dans le cadre de la rentrée littéraire, le réseau des médiathèques accueille la Générale Librest pour une présentation de la rentrée littéraire |
| 147 | Service à la population | Animation d'un atelier destiné aux aidants familiaux intitulés "gestes et postures" |
| 148 | Service à la population | Mise en œuvre d'ateliers "Mémoire" sur le territoire |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|-------------------------|---|
| 149 | Service à la population | Mise en œuvre de 2 ateliers "lutte contre le stress" offerts aux aidants familiaux ayant à charge de personnes en perte d'autonomie |
| 150 | Service à la population | Convention de partenariat avec le gestionnaire du restaurant SANTA MARIA à Juvisy-sur-Orge dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse de ses locaux afin d'animer une rencontre thématique animée par une psychologue |
| 151 | Culture | Prise en charge d'une animation de construction à partir de planchettes en bois pour le public familial le 15/10/2016 |
| 152 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux |
| 153 | Service à la population | Mise à disposition du bassin balnéo Ludique du centre aquatique de la CALPE à titre onéreux |
| 154 | Service à la population | Mise à disposition du bassin balnéo Ludique du centre aquatique de la CALPE à titre onéreux |
| 155 | Services Techniques | Mise à disposition par l'EPT12 de locaux à la ville d'Athis Mons afin d'y organiser le stockage de matériel |
| 156 | Culture | Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Bibliothèque discothèque centrale, de l'orangerie et de la grange Gallieni de la ville de Cachan pour des cours de théâtre du CRD de Cachan |
| 157 | Culture | Convention pour la présentation d'un spectacle à la grange dimière de Fresnes par le CRD de Fresnes |
| 158 | Culture | Convention de mise à disposition de locaux par la ville de Cachan pendant la durée des travaux au théâtre de Cachan |
| 159 | Piscine | Conventions de mise à disposition de lignes d'eau, à titre gratuit ou à titre payant, à la piscine de Villejuif pour la saison 2016/2017 |
| 160 | Piscine | Conventions de mise à disposition de lignes d'eau, à titre gratuit ou à titre payant, à la piscine du Kremlin-Bicêtre pour la saison 2016/2017 |
| 161 | Piscine | convention de mise à disposition de lignes d'eau, à titre gratuit, du grand bassin de la piscine de Villejuif pour l'USV Football |
| 162 | Service à la population | Convention de mise à disposition partielle de l'installation sportive à titre onéreux |
| 163 | Service à la population | Convention de mise en œuvre de la nation scolaire pour la période 2016/2017 |
| 164 | Culture | Prise en charge par l'association d'une buvette qui proposera des boissons non-alcoolisées et une restauration légère lors de l'organisation du salon du jouet en novembre 2016 |
| 165 | Service à la population | Prise en charge d'activités de formation et de sensibilisation au profit des conducteurs seniors |

**Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

| Numéro de décision | Domaine | Objet |
|---------------------------|-------------------------|--|
| 166 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux lors du salon du jeu organisé en novembre 2016 |
| 167 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux lors du salon du jeu organisé en novembre 2016 |
| 168 | Service à la population | Convention de mise à disposition du bassin pour y assurer des activités aquagym |
| 169 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux lors du salon du jeu organisé en novembre 2016 |
| 170 | Service à la population | Mise à disposition partielle de l'installation sportive à titre onéreux |
| 171 | Service à la population | Mise à disposition du bassin balnéo Ludique du centre aquatique de la CALPE à titre onéreux |
| 172 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux lors du salon du jeu organisé en novembre 2016 |
| 173 | Service à la population | Mise à disposition de l'installation sportive à titre onéreux |
| 174 | Service à la population | Intervention de l'artiste pour le montage de l'exposition des projets scolaires 2015/2016 |
| 175 | Service à la population | Mise en œuvre de la nation scolaire pour la période 2016/2017 |
| 176 | Service à la population | Convention relative à l'organisation des activités artistiques et culturelles dans les écoles maternelles et élémentaires pour les années scolaires 2016/201 - 2017/2018 - 2018/2019 |
| 177 | Services Techniques | Maintenance des portes automatiques - contrat n°C03603 |
| 178 | Services Techniques | Maintenance des ascenseurs - contrat n°PA-P5706/16 |
| 179 | | Contrat de collecte et remise de la Poste sur le site du Val de Bièvre à Arcueil |
| 180 | Piscine | Conventions de mise à disposition de lignes d'eau, à titre gratuit ou à titre payant, à la piscine de Cachan pour la saison 2016/2017 |
| 181 | Culture | Contrat d'adhésion au site extranet cinedi.com |
| 182 | | mise à disposition réciproque de locaux et de moyens |
| 183 | Culture | Présentation d'une sélection de jeux lors du salon du jeu organisé en novembre 2016 |
| 184 | Service à la population | Contrat d'objectifs du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 |
| 185 | Service à la population | Convention d'installation d'appareil de distributions automatique de denrée et de boisson |
| 186 | Service à la population | Convention de mise à disposition partielle de la piscine Berlioux et du centre aquatique à titre onéreux |
| 187 | Service à la population | Convention de mise à disposition partielle du centre aquatique à titre onéreux |
| 188 | Culture | Représentation du spectacle Ivan et l'oie de Noël |
